



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 062-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.84

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)
Müller (Innerberg, PS)
Aebi (Hellsau, UDC)
Hess (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Développement d'une extension d'eBau basée sur l'IA pour renforcer l'automatisation dans les procédures d'octroi des permis de construire

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de lancer un projet visant à élaborer les bases permettant un développement d'eBau basé sur l'intelligence artificielle (IA) avec pour objectif d'automatiser davantage les procédures d'octroi des permis de construire à moyen terme ;
2. de chercher la collaboration avec les hautes écoles bernoises ainsi qu'avec d'autres actrices et acteurs pertinents (par ex. communes, autres cantons) ;
3. de garantir la transparence quant aux algorithmes employés et de faire en sorte que l'utilisatrice et l'utilisateur d'eBau soit en mesure d'identifier les processus réalisés par l'IA ;
4. de budgéter les ressources nécessaires à la réalisation du projet selon les points 1 à 3 ;
5. de rapporter au Grand Conseil ou aux commissions compétentes les avancements importants et les résultats du projet.

Développement :

Le recours à l'intelligence artificielle offre la possibilité de traiter plus efficacement et plus rapidement des affaires administratives de masse les plus variées comme le traitement des demandes de permis de construire, à l'avantage de l'administration comme des personnes qui déposent une demande. Grâce à des développements de la solution eBau basés sur l'IA, et plus

particulièrement grâce à l'apprentissage automatique, il serait possible de contrôler l'exhaustivité et la qualité des dossiers soumis ou même de générer un premier avis matériel sur les demandes de permis. Avant que tout cela ne deviennent réalité, il est toutefois nécessaire d'en définir les bases techniques et juridiques.

Le canton de Berne compte plusieurs hautes écoles qui se consacrent de manière intensive au développement d'applications s'appuyant sur l'IA. Aussi serait-il judicieux que le canton collabore avec ses hautes écoles pour élaborer ces bases et pour imaginer des solutions de mise en œuvre concrètes.

Dans sa réponse à la question 31 de la session d'hiver 2023, le Conseil-exécutif reconnaît le potentiel d'un recours plus prononcé à l'IA dans la procédure d'octroi du permis de construire. Il estime que des recherches sont encore nécessaires et pourrait envisager une collaboration dans ce but avec les hautes écoles bernoises¹, voire avec les communes ou d'autres cantons².

Afin d'augmenter l'acceptabilité des solutions basées sur l'IA, l'utilisatrice ou utilisateur doit savoir clairement quelles étapes de la procédure sont réalisées par l'IA. De plus, les algorithmes utilisés doivent être transparents.

Enfin, la présente motion n'exclut pas d'étendre le projet à d'autres procédures (autres que la demande de permis de construire) réalisées par l'intermédiaire d'eBau, mais elle ne le demande pas non plus expressément.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ Cf. Question « Recours à l'intelligence artificielle pour le traitement des demandes de permis de construire » (<https://www.rrgr-ser-vice.apps.be.ch/api/gr/documents/document/59f624bb122c41fea766423f60cce96a-332/6/2023.STA.1517-Beilage-F-278121.pdf>, p. 14 ss).

² Dans l'article « Künstliche Intelligenz ersetzt Beamte » [L'IA remplace les fonctionnaires] paru dans l'édition de la NZZ du dimanche 20 novembre 2022 (<https://www.nzz.ch/schweiz/kuenstliche-intelligenz-ersetzt-beamte-ld.1784363>, en allemand), on apprend que le canton d'Argovie prévoit d'automatiser l'élaboration de décisions administratives cantonales de première instance.